

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 56
- procurations : 11
- abstentions : 0
- votants : 67

DÉLIBÉRATION n° 2018/164

L'an deux mille dix-huit et le 26 septembre à 19 heures, le **Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Monique KATZ, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, André QUINON, Jean-Pierre BAZERQUE, Bernard PLANO, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Zoulikha CHEBBAH, Stéphanie LAGLEIZE, Jean-Marie DA BENTA, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Dominique DEMIMUID, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE et François DABEZIES

Titulaires ayant donné procuration : Pascal LACHAUD à Jean-Paul LARAN, Elie FOURCADE à Henri FORGUES, Loïg LE RUN à Bruno FOURCADE, Jacques LAUREYS à Alain DUCASSE, Elisabeth DUCUING à Michel SICARD, Gisèle ROUILLON à Nicole MARQUIE, Joëlle PEYRO à Bernard PLANO, Stéphanie NOGUES à Laurent LAGES, Joël DEVAUD à Alain PIASER, Guy RAYNAL à André RECURT, Gérard SABATHIE à Monique MARTIN

Absents excusés : Daniel LERBEY, Maurice LOUDET, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Nathalie SALCUNI, Alain DASSAIN, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Pascal AUDIC, Philippe LACOSTE, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE et Didier FAVARO

Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour étudier l'opportunité et la programmation d'un centre aquatique intercommunal - Demande de subvention FNADT

En février 2018, le conseil de communauté a défini la construction d'un nouveau complexe aquatique comme intérêt communautaire. Une consultation a été lancée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour étudier l'opportunité et la programmation d'un nouveau centre aquatique intercommunal.

Cette étude a été souhaitée :

- Pour que les élus disposent d'un outil d'aide à la décision pour définir les besoins, le site d'implantation, le mode de construction et de gestion, les principes fonctionnels et techniques, les coûts d'objectifs et les objectifs à atteindre, et que les choix soient faits en toute connaissance de cause,

- Pour orienter une réflexion sans « rien s'interdire » : Nécessité d'être en phase avec les obligations scolaires et les apprentissages de la natation, mais également de toucher un public plus large avec une approche ludique et sportive, et de prendre en compte les besoins des accompagnateurs,

- Pour préparer le futur dans un contexte global : l'étude se fera en relation avec l'aménagement présent et futur du territoire, et dans le respect de toutes les complémentarités possibles,

- Pour donner lieu à un équipement public de 1er plan, emblématique du territoire, attractif et exemplaire en termes de conception et de gestion.

- Pour trouver le meilleur compromis entre :
- les besoins à satisfaire,
 - les objectifs voulant être atteints par la collectivité,
 - et les possibilités d'investissement affectées à l'opération.

La mission est organisée de la façon suivante :

* TRANCHE FERME : Etude de faisabilité et de programmation

PHASE 1 : définition des besoins, des attentes et des principales caractéristiques du projet

PHASE 2 : Analyse des différents sites d'implantation

PHASE 3 : Pré-programmation fonctionnelle/technique et déclinaison de scénarios

PHASE 4 : Mode de construction et de gestion

* TRANCHES OPTIONNELLES :

TRANCHE 1 : définition des objectifs réglementaires et normatifs, techniques, fonctionnels avec coûts d'objectifs associés

TRANCHE 2 : Accompagnement pour une gestion directe du projet

TRANCHE 3 : Accompagnement pour une gestion déléguée du projet

Suite au lancement de la consultation, la CAO s'est réunie le 26 septembre dernier pour procéder à l'ouverture des plis.

Le coût d'objectif de l'étude (tranche ferme et tranches optionnelles) a été fixé à 100.000 euros HT (cent mille euros).

Considérant l'intérêt structurant du projet, l'Etat a fait savoir qu'il pourrait financer l'étude d'opportunité et de programmation à travers une subvention de 60 000 € dans le cadre du FNADT. Aucun autre financement externe n'a été sollicité par la CCPL.

Le plan de financement de l'étude serait le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	%	Montant HT
AMO Centre aquatique intercommunal	100 000 €	Etat (FNADT)	60 %	60 000 €
		Autofinancement	40 %	40 000 €
Total	100 000 €	Total	100 %	100 000 €

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20180926-2018-164-DE
Date de télétransmission : 12/10/2018
Date de réception préfecture : 12/10/2018

Monsieur le Président demande au conseil de communauté de l'autoriser à solliciter l'Etat, à travers le FNADT, afin d'obtenir une subvention d'un montant de 60 000 € pour financer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour étudier l'opportunité et la programmation d'un centre aquatique intercommunal.

Vu l'exposé du Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DECIDE

- De solliciter une subvention FNADT auprès de Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées, à hauteur d'un montant de 60 000 €, dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour étudier l'opportunité et la programmation d'un nouveau centre aquatique intercommunal,

- D'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de financement FNADT, avec le plan de financement suivant :

Coût HT prévisionnel : 100.000 €,
Subvention FNADT : 60.000 €,
Autofinancement CCPL : 40 000 €.

- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition, signer toutes pièces utiles et engager toutes démarches pour l'exécution de cette délibération.

Pour copie conforme,
Le Président



Affichée le **12 OCT. 2018**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20180926-2018-164-DE
Date de télétransmission : 12/10/2018
Date de réception préfecture : 12/10/2018